CARAVANE DES BAILLEURS DU PARTENARIAT DE OUAGADOUGOU

FACTSHEET BENIN

Contexte

Avec un Indice Synthétique de fécondité (ISF) qui a évolué de 4,6 à 5.7 enfants par femme entre 2012 et 2018 et des taux mortalité en baisse, le Bénin se caractérise par une forte pression démographique. Cependant, il faut noter que même si les taux de mortalité ont diminué, ils restent relativement élevés au regard des attentes : maternelle (391 pour 100 000 naissances vivantes), néonatale (30%), infantile (55%), juvénile (44%) et infanto-juvénile (96%) [1]. La population béninoise est en majorité jeune (45% de la population à moins de 15 ans et 32,8% sont des adolescents et jeunes de 10-24 ans).

La population du Bénin a presque quintuplée depuis l'indépendance passant de 2 106 000 en 1961 à 12 036 752 habitants en 2022. Avec ce rythme de croissance le pays devrait compter 16,6 millions d'habitants à l'orée 2030. Cette forte croissance démographique freine l'amélioration du niveau de vie moyen de la population limitant à 1% en moyenne par tête, l'augmentation du Produit Intérieur Brut et une forte demande en services sociaux de base : santé, éducation, habitat, emplois, transport, loisirs...

Évolution de la prévalence contraceptive

Conscient des liens très forts entre la démographie et l'économie, le gouvernement a pris comme engagement d'accroître la prévalence contraceptive. En dépit des efforts, l'évolution du Taux de Prévalence Contraceptive moderne (TPCm) est en dessous des objectifs fixés dans le Plan d'Actions National Budgétisés de la Planification Familiale (2019-2023). En effet, en 2022, le Taux de Prévalence Contraceptive Moderne (TPCm) est estimé à 15,1% chez les femmes mariées et à 14,1% chez toutes les femmes [2] et fait du Bénin est l'un des pays prioritaires du Partenariat de Ouagadougou (PO). De plus, selon les estimations de TRACK20 les tendances se présentent comme suit :

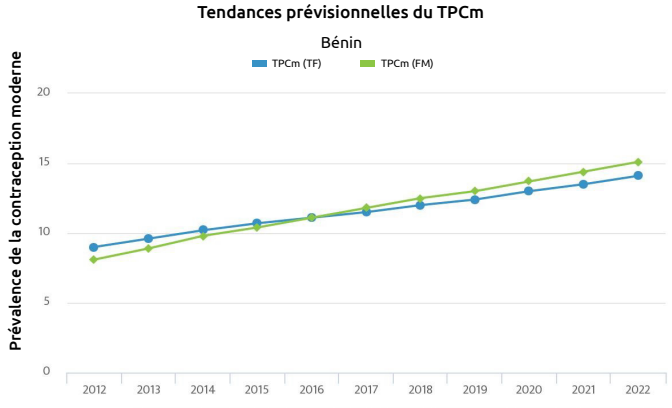

Même si, les tendances sont en dessous des objectifs, le pays progresse de manière constante.

Politique et environnement habilitant

Ces dernières années, le gouvernement a pris plusieurs mesures et textes pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, réduire les Violences Basées sur le Genre et favoriser les droits santé sexuelle et reproductive. Ainsi, plusieurs lois ont été votées.

Il s'agit notamment, au plan législatif, de la loi N° 2021-12 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la loi N°2003-03 relative à la santé sexuelle et à la reproduction et la loi 2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions à raison du sexe des personnes.

Au niveau du pays, la Planification Familiale est recentrée comme une des stratégies majeures pour la capture du dividende démographique.

Plusieurs documents ont été élaborés pour opérationnaliser les mesures prises. Au nom des documents nous avons :

- **la Politique Nationale de Santé (2018-2030)**
- **le Plan National de Développement Sanitaire (2018-2022)**
- **le Plan d'Action National Budgétisé de la PF (2019-2023)**
- **le Plan National de Développement (PND 2018-2025)**

Financement de la PF

La planification familiale est financée par :

- **Les Partenaires Techniques et Financiers,**
- **Le Gouvernement,**
- **Les ménages**

En attendant l'opérationnalisation de la gratuité de la PF sur tout le territoire national telle que mentionné dans les derniers engagements PF2030, le gouvernement béninois s'est appliqué à augmenter le financement domestique pour l'achat des produits contraceptifs en passant de trois cents (300) millions de francs CFA en 2022 a cinq cents (500) millions en 2023.

De plus, la grandes partie des coûts opérationnels (salaires et autres). Cet engagement s'est aussi manifesté par la signature du COMPACT. Malgré que la gratuité ne soit pas encore actée, pour favoriser l'accès au service, le gouvernement organise plusieurs campagnes d'offre gratuite des services de Planification Familiale.

Activités prioritaires de 2023

- **Opérationnalisation de la gratuité de la PF au niveau national**
- **Renforcement de la mise à l'échelle du DMPA-SC en auto-injection**
- **Amélioration de l'environnement des DSSR : prise des textes d'application de la loi relative à la santé sexuelle et la Reproduction et les lois sur les infractions à raison de sexe**
- **Réorganisation du fonctionnement des cadres de concertation**
- **Vulgarisation des textes législatifs et règlements en faveur de la SR/PF**
- **Evaluation et élaboration du nouveau PANB/PF**
- **Renforcement de la chaîne d'approvisionnement**
- **Organisation des campagnes d'offres**

[1] Rapport EDS-5 de 2017-2018
[2] Donnees de Track20 2022